

détail au présent stade le résultat net de ces développements concomitants, dont la portée et l'ordre chronologique sont encore inconnus. Dans sa récente déclaration à la Chambre des communes, le ministre de l'Industrie et du Commerce a toutefois signalé les conséquences générales de l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE sur les exportations canadiennes, notant en particulier la situation que devront affronter nos exportations agricoles, et a exposé en détail les modifications éventuelles des conditions d'accès réservées aux produits canadiens.

a)	b)	c)	d)	e)	f)
L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	Financement de l'acquisition de terrains excédentaires par des municipalités	Longueuil	1968—\$1,061,601.	5¼ p. 100	40 ans
"	"	Ville de Brossard	1969—\$ 226,667.	8¾ p. 100	7 ans

#### LES TRAVAUX DE NETTOYAGE DU PÉTROLE DÉVERSÉ PAR L'ESSO KOBE À GASPÉ

Question n° 547—**M. Anderson:**

1. Quelles substances chimiques a-t-on utilisées lors des travaux de nettoyage du pétrole déversé par l'Esso Kobe en octobre 1970, à Gaspé?

2. Le ministère des Transports a-t-il approuvé l'usage de ces substances avant de s'en servir?

**M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** 1. Imperial Oil a utilisé le produit chimique Corexit 8666 au cours des travaux de nettoyage du pétrole déversé par l'Esso Kobe en octobre 1970, à Gaspé. Neuf cent gallons d'agents émulsifiants ont été répandus sur la nappe de pétrole seulement, puis recouverte de sphagnum. L'émulsion qui en a résulté a été absorbée et récupérée à la surface de l'eau.

2. Le ministère des Transports n'a pas approuvé l'utilisation de ces agents émulsifiants au préalable, dans ce cas. La politique du ministère est de permettre l'utilisation de ces agents émulsifiants à condition qu'on les utilise avec le soin qui s'impose lorsqu'il existe un danger d'incendie et que les commodités existantes sont menacées.

#### L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE—L'ORDINATION AU MINISTÈRE

Question n° 552—**M. Robinson:**

Combien d'heures-hommes ont été économisées chaque année grâce à l'utilisation d'ordinateurs par le ministère de l'Industrie et du Commerce depuis que l'on a commencé à se servir d'ordinateurs?

**M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce):** Le ministère de l'Industrie et du Commerce estime avoir réalisé en heures-hommes de travail les économies suivantes: 1965-1966, 62,260 heures-hommes; 1966-1967, 244,300 heures-hommes; 1967-1968, 296,162 heures-hommes; 1968-1969, 304,555 heures-hommes; 1969-1970, 342,962 heures-hommes; 1970-1971, 349,916 heures-hommes. Les économies sont calculées d'après la production actuelle de l'ordinateur et d'après la production envisagée pour le reste de l'exercice financier 1970-1971, par rapport au

#### L'AIDE FÉDÉRALE AUX MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Question n° 543—**M. Lambert (Bellechasse):**

Pour chaque année depuis 1968, des ministères ou organismes gouvernementaux ont-ils consenti des prêts aux municipalités du Québec et, dans l'affirmative, a) lesquels, b) à quelles fins, c) à quelles municipalités, d) quels montants, e) à quels taux d'intérêt, f) quelle est la durée du prêt?

**M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Oui. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

même volume de production réalisé au moyen de l'ancien équipement. Il convient de souligner qu'il n'était pas économiquement possible de réaliser le volume de production beaucoup plus élevé de l'ordinateur en utilisant l'ancien équipement. Toutes les économies réalisées avant l'exercice financier 1969-1970 et environ 90 p. 100 de celles qui ont été réalisées durant les deux dernières années financières sont attribuables à l'Office de tourisme du gouvernement canadien.

#### LES AÉROPORTS INTERNATIONAUX—LA CLIMATISATION

Question n° 560—**M. Forrestall:**

1. Quelle température et quel degré d'humidité faut-il atteindre et ce, pendant combien de temps, avant de pouvoir installer des climatiseurs dans les aéroports internationaux pour a) les usagers des aéroports, b) le personnel du ministère des Transports ou les employés des lignes aériennes?

2. A-t-on fait des études de ce genre à l'aéroport international d'Halifax et, dans l'affirmative, le gouvernement déposera-t-il comme «Ordre de dépôt» les détails de ces études portant sur la température ou l'humidité?

3. En ce qui a trait aux aéroports, appartient-il au Ministère ou à l'usager d'assumer les frais d'installation des climatiseurs?

**M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** 1. Le ministère a pour politique de limiter les fournitures de climatiseurs aux établissements installés dans les régions où l'indice d'humidité extérieure dépasse 75 pendant 3% de la saison d'été (juin, juillet, août et septembre). Il autorise également la fourniture de climatiseurs aux salles où se trouve un équipement dont le fonctionnement est sensible aux conditions du milieu (ordinateurs, matériel électronique) ou lorsqu'il peut se produire une augmentation de la température par suite du fonctionnement du matériel ou autre, cause suffisante pour empêcher la ventilation forcée de maintenir la température intérieure à moins de 75°F (suivant la définition de la charte de confort révisée de l'ASHRAE) pendant des mois d'été. Cette politique est appliquée sans tenir compte du degré d'occupation des zones déterminées.

2. L'aérogare d'Halifax est située dans une région où l'indice d'humidité n'atteint pas 75 pendant 3% des mois d'été. Les parties des bâtiments de l'aéroport où la protection du matériel où l'augmentation de la chaleur le